



ABONNEMENT DE SAISON CONDITIONS GÉNÉRALES

1. L'abonnement de saison est valable pour une personne, durant une saison entière.
2. L'abonnement de saison n'est pas transmissible.
3. L'abonnement de saison est en vente selon les tarifs en vigueur affichés sur notre site web.
4. Il existe deux types d'abonnements de saison :
 - a. L'abonnement Spectacles
 - b. L'abonnement Repas-Spectacles
5. Si vous êtes au bénéfice d'un abonnement Spectacles, vous pouvez choisir la formule repas-spectacle au moment de votre réservation. Dans ce cas, le repas vous sera facturé selon les tarifs en vigueur.
6. Il est impératif de réserver sa place :
 - au plus tard le jour de la représentation, pour une place sans repas,
 - au plus tard le mercredi précédant la représentation, pour une place avec repas.
7. L'abonnement de saison donne accès à une seule représentation par spectacle.

Exception : Sur le Festival Voix du Muet, il est possible de cumuler les trois soirées en utilisant l'abonnement de saison.
8. L'abonnement de saison n'est pas valable pour la soirée du Nouvel An.
9. L'abonnement de saison donne droit à une place de la meilleure catégorie disponible au moment de la réservation.
10. Le nombre d'abonnements par saison est limité.
11. Pour le reste sont valables nos Conditions Générales de Vente.

Servion, le 20 août 2019.